

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°01/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2026 DU 28 AVRIL 2026 RELATIF A
L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES MATERIELS POUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE DU CYBER ESPACE NATIONAL,
EXERCICE 2026 »

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 09 juin 2026 à 13 heures.
Une copie de sauvegarde de l'Offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales, Service des Marchés) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170 Yaoundé-Cameroun, Tél : 694 405 868, le même jour au plus tard à 13 heures très précises avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

12. Remise des offres

AU LIEU DE :

PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Dans le cadre du lancement du projet relatif à l'acquisition et l'installation des matériels pour le renforcement de la sécurité du Cyber espace National, exercice 2026,
J'ai l'honneur de vous informer que certaines dispositions du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) y relatif sont modifiées ainsi qu'il suit :

ADDITIF RECTIFICATIF RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT
N°01/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2026 DU 28 AVRIL 2026 POUR L'ACQUISITION ET
L'INSTALLATION DES MATERIELS POUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
DU CYBER ESPACE NATIONAL, EXERCICE 2026.

N°01/ANTIC/DG/DAG/SD/PPR/SMAR/jsb
5.2.0.8

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Travail – Patrie
NATIONAL AGENCY FOR INFORMATION
AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES
Department of General Affairs
Public Procurement and Collection sub-department
Publics Contracts



REPUBLIQUE DU CAMEROON
Paix – Travail – Patrie
AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
Direction des Affaires Générales
Sous-direction de la Commande Publique et du Recouvrement
Service des Marchés

LIRE :

12. Remise des offres

Chaque Offre rédigée *en français ou en anglais* devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme **COLEPS** au plus tard le **15 juin 2026 à 13 heures**. Une copie de sauvegarde de l'Offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous plis scellé à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales, Service des Marchés) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170 Yaoundé-Cameroun, Tél : 694 405 868, le même jour au plus tard à **13 heures très précises** avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°01/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2026 DU 28 AVRIL 2026 RELATIF A

L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES MATERIELS POUR LE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE DU CYBER ESPACE NATIONAL,

EXERCICE 2026 ».

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

AU LIEU DE :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des Pièces Administratives, des Offres Techniques et Financières aura lieu le **09 juin 2026 à 14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC siégeant dans la salle des Conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) sise au lieu-dit Poste Centrale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du Dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du DAO. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du Dossier Administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC, l'offre sera rejetée.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des Pièces Administratives, des Offres Techniques et Financières aura lieu le **15 juin 2026 à 14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC siégeant dans la salle des Conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCF) sise au lieu-dit Poste Centrale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du Dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du DAO. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du Dossier Administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC, l'offre sera rejetée.

AU LIEU DE :

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

✓ Critères éliminatoires relatifs au Dossier Administratif :

Il s'agit :

- a) De l'absence d'un cautionnement de soumission acquitté à la main, délivré par l'Organisme Financier ou une Institution bancaire agréé par le Ministère des Finances pour émettre les Cautions dans le domaine des Marchés Publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, d'un montant de cinq cent mille (500 000) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, conformément à la Circulaire N°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de Constitution, de Consignation, de Conservation, de Déconsignation, de Restitution et de Réalisation des garanties dans les Marchés Publics.
- NB: Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée, est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des Fichiers est irrecevable.**
- b) De la Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du Dossier Administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;

✓ Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Technique :

- c) De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- d) Absence du certificat d'origine
- e) Absence de prospectus en couleur, catalogue, dessins ou fiches techniques produits par le fabricant;
- f) De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales datée et signée ;
- g) Du Non-respect de 8 critères essentiels sur 9 ;

h) De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés durant les trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) ;

✓ Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Financière :

- i) De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- j) De l'absence d'une pièce de l'offre financière (soumission, BPU, DQE, SDPU) ;
- k) De l'absence de la lettre de soumission à l'Offre financière timbrée, datée et signée

✓ Critères éliminatoires d'ordre général :

- l) De l'absence de copie de sauvegarde des offres ;
- m) Du Non-respect du format de fichiers des offres ;
- n) De la Non-conformité du mode de soumission (en ligne) ;
- o) Des Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées.

LIRE :

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

✓ Critères éliminatoires relatifs au Dossier Administratif :

Il s'agit :

a) De l'absence d'un cautionnement de soumission acquitté à la main, délivré par

les Cautions dans le domaine des Marchés Publiques dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, d'un montant de cinq cent mille (500 000) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, conformément à la Circulaire N°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de Constitution, de Consignation, de Conservation, de Déconsignation, de Restitution et de Réalisation des garanties dans les Marchés Publics.

NB: Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée, est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des Fichiers est irrecevable.

b) De la Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du Dossier Administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;

✓ Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Technique :

c) De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

d) Absence du certificat d'origine

e) Absence de prospectus en couleur, catalogue, dessins ou fiches techniques produits

par le fabricant;

f) De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales datée et signée ;

g) Du Non-respect de 7 critères essentiels sur 8 ;

h) De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés durant les trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) ;

i) De l'absence d'une capacité financière d'un montant de sept millions cinq cent mille (7 500 000) FCFA, délivrée par un Etablissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances ;

- ✓ **Critères éliminatoires relatifs à l'Offre Financière :**
- j) De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
 - k) De l'absence d'une pièce de l'offre financière (soumission, BPU, DQE, SDPU) ;
 - l) De l'absence de la lettre de soumission à l'Offre financière timbrée, datée et signée ;
- ✓ **Critères éliminatoires d'ordre général :**
- m) De l'absence de copie de sauvegarde des offres ;
 - n) Du Non-respect du format de fichiers des offres ;
 - o) De la Non-conformité du mode de soumission (en ligne) ;
 - p) Des Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées.

AU LIEU DE :

15.2. Critères Essentiels

Ces critères qui seront évalués de façon binaire portent sur :

N°	CRTIERES	Notation Oui/Non
1	Présentation de l'offre	
2	Références du soumissionnaire	
3	Capacité financière	
4	Calendriers de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes)	
5	Conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques	
6	Qualification et expérience du Personnel	
7	Service après-vente et garantie	
8	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des Spécifications Techniques paraphés à chaque page et signés, datés et cachetés à la dernière page avec la mention « lu et approuvé »	
9	Commentaires sur les CCAP et les ST	

NB :

- Le critère 5 (Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques) ne sera validé que si tous les sous-critères sont validés ;
- Pour être qualifié à l'évaluation de son Offre Financière, le soumissionnaire doit satisfaire au moins 8 critères essentiels sur 9 ;
- Le système de notation est binaire (oui/non) ;
- En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une Offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces.

LIRE :

15.2. Critères Essentiels

Ces critères qui seront évalués de façon binaire portent sur :

N°	CRITERES	Notation Oui/Non
1	Présentation de l'offre	
2	Références du soumissionnaire	
3	Calendriers de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes)	
4	Conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques	
5	Qualification et expérience du Personnel	
6	Service après-vente et garantie	
7	Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP) et des Spécifications Techniques paraphés à chaque page et signés, datés et cachetés à la dernière page avec la mention « lu et approuvé »	
8	Commentaires sur les CCAP et les ST	

NB :

- Le critère 4 (Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques) ne sera validé que si tous les sous-critères sont validés ;
- Pour être qualifié à l'évaluation de son Offre Financière, le soumissionnaire doit satisfaire au moins 7 critères essentiels sur 8 ;
- Le système de notation est binaire (oui/non) ;
- En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une Offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces

N.B : le reste sans changement

- Ampliations**
- MINMAP ;
 - ARMIP ;
 - Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué concerné ;
 - Présidents CIPM ;

Yaoundé, le 05 JUN 2026

LE DIRECTEUR GENERAL



EBOT EBOT ENAWI